

UN RECORD DE HARCÈLEMENT TÉLÉPHONIQUE

La réglementation française a souhaité préserver des moments de tranquillité aux consommateurs qui verraient leur temps de repos ou de loisirs malmenés par des relances téléphoniques.

Rappelons que le démarchage téléphonique est uniquement autorisé du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 20h00.

La surveillance menée par le **Réseau anti-arnaques** confirme un léger mieux dans ce phénomène de harcèlement téléphonique, notamment le week-end. Les jours de forte sollicitation restent les lundi, mardi et mercredi.

Toutefois, des dérapages existent toujours : un correspondant du RAA, lève-tôt, a répondu le dimanche 22 octobre 2023 à une insertion publicitaire en faveur d'un produit de santé miracle.

Il s'est empressé de mettre son téléphone en mode muet car un flux d'appels manifestement lié à cette inscription, a déferlé toute la journée émanant de plusieurs numéros de téléphone différents. Ainsi, entre 9h45 et 17h30 pas moins de 36 appels ont été réceptionnés !

Mais, cela signifie également que à l'étranger des télé-conseillers ont été requis pour effectuer un tel travail dominical. Aucun message n'a été laissé sur le répondeur du correspondant RAA, mais plusieurs enregistrements laissent supposer que les personnes « d'astreinte » téléphonaient de leur domicile.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)